

NAO 2021 – 1ère Réunion

Les Négociations Annuelles Obligatoires sont cette année, différentes des précédentes. En effet après avoir annoncé des modérations salariales, pas d'Augmentation Générales et pas d'Augmentation Individuelles, la direction nous annonce différents axes de réductions salariales.

Les mesures de réductions salariales envisagées à ce jour sont :

➤ **PFA : Prime de fin d'année**

Intégration de la PFA, plus communément appelée 13ème mois, dans l'indemnité d'APLD. Une partie de la PFA sera intégrée dans le salaire de référence de l'APLD.

Exemple donné par la Direction : Pour un salarié à 30% d'Activité Partielle sur 2021, la perte d'argent sur la PFA serait de 5% net. Plus le taux d'AP sera élevé, plus la PFA sera impactée.

➤ **CA03 PS / Jours de majoration PN**

Suppression de 3 jours pour toutes les populations. Les jours seraient soit travaillés soit en ABS53.

➤ **IKV : Indemnité Kilométrique Véhicule**

Une baisse des IKV est envisagée mais rien n'a été détaillé.

Concernant la PUA : Pas de modification envisagée

Pour toutes ces mesures, cela nécessiterait une révision des conventions d'entreprise Air France

À nos yeux, la négociation n'a pas encore commencé. En effet, nous avons reçu très peu d'informations sur les mesures envisagées. Parle-t-on de mesures sur la période de l'APLD ou de mesures pérennes, quels seront les impacts sur les différents salaires ? Nous en saurons plus lors de la prochaine réunion le 6 avril.

L'UNSA ne peut accepter de telles mesures qui sont parfois discriminantes entre les différentes catégories de personnels

Vos représentants UNSa Aérien Air France